



PREFET DE L'AIN

Bourg-en-Bresse, le 16 septembre 2019

Préfecture de l'Ain
Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : Demande d'extension de l'entrepôt de Bellignat exploité par les Etablissements Georges David

Localisation : Impasse des Merciers – ZI Sud Ouest – 01100 Bellignat

Pétitionnaire : Société Georges David

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 6 septembre 2019

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 11 octobre 2019.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des collectivités et de l'appui territorial,

Arnaud GUYADER